

**Bruxelles, le 13 juillet 2026
(OR. en)**

11828/26

**FAO 25
AGRI 587
FOOD 98
VETER 120
PHYTOSAN 71
ENV 936
SAN 585
SUSTDEV 62**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions sur l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires, approuvées par le Conseil "Agriculture et pêche" lors de sa 4190^e session, tenue le 13 juillet 2026.

conclusions du Conseil sur l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

- les conclusions du Conseil du 29 janvier 2024 intitulées "Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale – Une meilleure santé pour tous dans un monde en mutation"¹;
- les conclusions du Conseil du 21 juin 2024 sur l'avenir de l'union européenne de la santé: une Europe qui prend soin des citoyens, prépare et protège²;
- la recommandation du Conseil du 13 juin 2023 relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche "Une seule santé"³; et
- les conclusions du Conseil du 26 mai 2021 sur les priorités de l'UE pour le sommet 2021 des Nations unies sur les systèmes alimentaires⁴;

¹ Doc. 5908/24.

² Doc. 11597/24.

³ JO C 220 du 22.6.2023, p. 1.

⁴ Doc. 9335/21.

Principes généraux

1. RAPPELLE que l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que l'Union doit assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine dans la définition et la mise en œuvre de toutes ses politiques et actions;
2. MET L'ACCENT sur le fait que la santé humaine ne saurait être protégée isolément, qu'elle est intrinsèquement liée à la santé des animaux, des végétaux et des écosystèmes plus vastes qui sous-tendent nos systèmes agricoles et alimentaires⁵, et qu'elle en est tributaire. À cet égard, RAPPELLE que l'approche "Une seule santé" est une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux, des écosystèmes et de l'environnement au sens large, et à trouver un équilibre entre ces dimensions, de manière durable⁶;
3. COMPREND que l'approche "Une seule santé" est à même de contribuer à une utilisation plus efficiente et plus efficace des ressources grâce à des mesures intégrées et préventives;
4. SOULIGNE qu'il importe de continuer à promouvoir la culture "Une seule santé", y compris par l'éducation, la formation et la sensibilisation, en particulier auprès des jeunes générations, afin de relever de manière intégrée les défis interconnectés en matière de santé, d'environnement et de durabilité;
5. SOULIGNE que des systèmes agricoles et alimentaires durables, résilients et inclusifs sont essentiels pour pouvoir fournir à tous, sur le long terme, des denrées alimentaires suffisantes, sûres et abordables et des régimes alimentaires sains, tout en étant conscient des cultures locales sur le plan alimentaire. À cet égard, SOULIGNE qu'il n'est possible de parvenir à la sécurité alimentaire mondiale à long terme qu'en préservant et en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'en protégeant la santé des végétaux, des animaux et des écosystèmes. ESTIME qu'il convient, pour ce faire, d'adopter une approche holistique et systémique qui soit fondée sur la recherche et l'innovation;

⁵ Par systèmes agricoles et alimentaires, il est entendu l'ensemble des activités et des acteurs interconnectés qui participent à la trajectoire des aliments de la fourche à la fourchette. Cette définition englobe l'ensemble des activités, de la production agricole et la transformation à la distribution, à la consommation et à la gestion des déchets.

⁶ En 2022, le groupe d'experts de haut niveau pour l'approche "Une seule santé" (OHHLEP) a défini l'approche "Une seule santé" comme suit: "'Une seule santé' est une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions, de manière durable. Elle prend fondamentalement acte du fait que la santé des êtres humains, ainsi que celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes."

6. CONSTATE que, dans la vision pour l'agriculture et l'alimentation qu'elle a présentée en février 2025⁷, la Commission européenne souligne qu'il importe de veiller à ce que tous les éléments du secteur agroalimentaire fonctionnent dans les limites de notre planète tout en contribuant aux objectifs climatiques, à la préservation et à la restauration de la biodiversité, à la bonne santé des sols, à la propreté de l'eau et à la résilience des systèmes alimentaires;
7. SOULIGNE que les systèmes agricoles et alimentaires se situent au croisement de la santé des personnes, des animaux, des végétaux et des écosystèmes, et que l'approche "Une seule santé" fournit un cadre intégré pour répondre aux risques interconnectés et relever les défis intersectoriels auxquels les systèmes agricoles et alimentaires sont confrontés;
8. RELÈVE que la résistance aux antimicrobiens (RAM) se propage à travers l'interface humain-animal-environnement, c'est-à-dire que les agents pathogènes résistants et les gènes de résistance peuvent se transmettre entre les êtres humains, les animaux d'élevage, la faune sauvage et les écosystèmes, quel que soit le milieu dans lequel ils sont apparus pour la première fois, et qu'il est nécessaire de mener une action coordonnée à cet égard. PREND NOTE de l'importance particulière que revêt l'approche "Une seule santé" dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et SOULIGNE que les mesures devraient être fondées sur la législation de l'UE et les normes convenues au niveau international;
9. FAIT RESSORTIR, à cet égard, que l'approche "Une seule santé" n'est pas seulement une stratégie en matière de santé, mais qu'elle joue aussi un rôle déterminant pour la durabilité et la résilience des systèmes agricoles et alimentaires;

⁷ Doc. 6385/25 – Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une vision pour l'agriculture et l'alimentation – Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures".

10. SOULIGNE qu'il est important de s'appuyer sur les enseignements tirés des défis antérieurs liés à l'approche "Une seule santé", sur des preuves scientifiques et sur l'expérience pratique pour renforcer les approches intégrées dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires;
11. SOULÈVE que l'intégration de l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires peut permettre de réaliser d'importantes économies à long terme, en ce que l'accent est mis sur des mesures de prévention efficaces au regard des coûts et sur la résilience systémique plutôt que sur une gestion des crises mobilisant beaucoup de ressources – notamment lorsqu'il s'agit de réagir à des pandémies, des crises zoonitaires ou de mauvaises récoltes –, et, partant, de préserver les budgets publics et de renforcer la cohésion sociale;

Application de l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires

12. SOULIGNE qu'appliquer l'approche "Une seule santé" aux systèmes agricoles et alimentaires, y compris aux systèmes alimentaires terrestres et aquatiques, suppose d'aborder les défis liés à la santé humaine, à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et à la santé des écosystèmes en leur accordant la même priorité et tout en gardant pleinement à l'esprit leur interdépendance;
13. En ce qui concerne la **santé humaine**, SOULIGNE:
 - que les systèmes agricoles et alimentaires et la santé humaine sont étroitement liés, étant donné que toutes les composantes de la chaîne agroalimentaire – y compris la production primaire, la transformation, le stockage, le transport, la commercialisation, la consommation et la gestion des déchets – ont des incidences directes et indirectes sur la santé tant individuelle que publique;
 - qu'il est impératif d'adopter, au sein des systèmes agricoles et alimentaires, des approches axées sur la prévention, qui contribuent à réduire les maladies d'origine alimentaire et hydrique, toutes les formes de malnutrition et de pathologies liées à l'alimentation, l'exposition aux contaminants et le risque zoonotique;
 - qu'il est fondamental de promouvoir des habitudes alimentaires saines, tout en prenant en considération les cultures alimentaires locales, notamment par l'éducation et la sensibilisation, un meilleur accès à l'information et des environnements alimentaires plus sains, réduisant ainsi la charge que représentent les maladies cardiovasculaires et d'autres maladies non transmissibles;

14. En ce qui concerne **la santé et le bien-être des animaux**, SOULIGNE que:

- la santé et le bien-être des animaux sont des piliers de systèmes agricoles et alimentaires résilients et durables. Un élevage et une aquaculture durables, qui reposent sur des normes élevées en matière de santé et de bien-être des animaux, contribuent à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance ruraux et à la sécurité de la production alimentaire, tout en réduisant le risque d'apparition et de propagation de zoonoses et en atténuant les incidences sur l'environnement;
- la biosûreté, la prévention et le contrôle des maladies (y compris les stratégies de vaccination), l'utilisation prudente d'agents antimicrobiens, les systèmes de surveillance et des normes élevées en matière de bien-être animal restent indispensables pour mettre en œuvre efficacement l'approche "Une seule santé";
- le cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières, codirigé par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), reste un mécanisme important dans la gestion des maladies animales transfrontières et contribue de ce fait à la sécurité sanitaire des aliments, à des moyens de subsistance durables, à la sécurité des échanges, à la sécurité alimentaire et à la santé publique;
- les mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux devraient se fonder sur la législation de l'UE et sur les normes convenues au niveau international;

15. En ce qui concerne **la santé des végétaux**, SOULIGNE que:

- des végétaux et des forêts en bonne santé sont indispensables au bien-être des personnes et à des systèmes agricoles et alimentaires résilients, en ce qu'ils fournissent des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, de l'oxygène et des services écosystémiques essentiels tout en soutenant la biodiversité, en préservant la santé des sols et en réduisant le risque de dégradation des terres, d'instabilité hydroécologique et de débordement zoonotique;

- des systèmes efficaces de surveillance et d'alerte précoce, tirant le meilleur parti des solutions technologiques, sont essentiels pour prévenir, détecter en temps utile et gérer les organismes nuisibles pour les végétaux et les maladies phytosanitaires d'une manière qui soit intégrée et durable;
- des pratiques phytosanitaires durables, y compris la lutte intégrée contre les organismes nuisibles et les mesures phytosanitaires, contribuent à prévenir la propagation des organismes nuisibles et des maladies à l'échelle locale et par-delà les frontières, et ainsi à protéger la santé humaine, la biodiversité, les écosystèmes terrestres et aquatiques, les forêts et la durabilité environnementale dans son ensemble;
- les végétaux, les forêts et les systèmes forestiers sont essentiels pour des systèmes agricoles et alimentaires durables, car ils assurent la séquestration du carbone et fournissent des services écosystémiques cruciaux qui soutiennent les écosystèmes et la santé de l'environnement;
- les approches paysagères, y compris les systèmes agroforestiers, et les forêts gérées durablement renforcent la biodiversité, la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique, contribuant ainsi aux objectifs de l'approche "Une seule santé" et à la résilience des systèmes agricoles et alimentaires;

16. En ce qui concerne **la santé de l'environnement et des écosystèmes**, SOULIGNE que:

- les systèmes agricoles et alimentaires sont tributaires de la santé de l'environnement et des écosystèmes, y compris la pureté de l'air et de l'eau, la biodiversité, la santé des sols, des forêts et des systèmes aquatiques, et la stabilité des systèmes climatiques, en même temps qu'ils exercent une influence sur elle;

- la dégradation de l'environnement, la pollution, la perte de biodiversité et le changement climatique amplifient de plus en plus les risques pesant sur l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires, avec des effets préjudiciables sur la santé humaine, animale et végétale et sur les écosystèmes terrestres et aquatiques; des approches intégrées et globales sont donc essentielles pour renforcer la résilience, réduire les risques cumulés et favoriser la durabilité à long terme des écosystèmes;
 - des systèmes de production durables, y compris l'agroécologie et d'autres approches innovantes fondées sur des pratiques économes en ressources, respectueuses de l'environnement et socialement responsables, peuvent, combinés à la restauration écosystémique, produire des effets positifs sur le plan environnemental tout en réduisant les risques systémiques à long terme, y compris le débordement d'agents pathogènes entre la faune sauvage et les animaux domestiques, qui est associé à la dégradation des habitats;
17. SOULIGNE qu'il est essentiel d'agir de manière intégrée et collaborative dans les domaines susmentionnés pour réduire les risques transsectoriels, y compris l'apparition de maladies et de zoonoses d'origine alimentaire, hydrique et vectorielle, la résistance aux agents antimicrobiens, les organismes nuisibles pour les végétaux et les maladies phytosanitaires, et la dégradation des écosystèmes;
18. EST CONSCIENT que, pour réduire ces risques, il convient d'adopter une approche coordonnée et fondée sur des données scientifiques qui s'attaque à leurs causes communes, comme les maladies infectieuses émergentes, les régimes alimentaires malsains, la perte de biodiversité, la pollution et la dégradation de l'environnement, les incidences du changement climatique, les systèmes de production non durables et le recours inapproprié aux intrants agricoles;
19. SOULIGNE que l'application de l'approche "Une seule santé" aux systèmes agricoles et alimentaires consolide considérablement les efforts en matière de surveillance, d'alerte précoce, de prévention, de préparation et de renforcement de la résilience, contribuant ainsi à des réponses stratégiques plus cohérentes, y compris par-delà les frontières et au niveau régional;

20. INSISTE sur le fait que la bonne mise en œuvre de l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires suppose d'y associer l'ensemble des parties prenantes tout au long de la chaîne agroalimentaire et requiert une cohérence accrue des politiques dans tous les domaines d'action pertinents;
21. MET EN ÉVIDENCE la nécessité d'abattre les cloisonnements institutionnels et sectoriels aux niveaux national et mondial et de continuer à promouvoir la prise en compte de l'approche "Une seule santé " dans l'élaboration des normes internationales, en particulier dans le cadre de la commission du Codex Alimentarius, de l'OSMA et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), favorisant ainsi la sécurité et la prévisibilité des échanges internationaux;

Une gouvernance efficace et des conditions propices adéquates

22. SOULIGNE qu'une gouvernance efficace et des conditions propices adéquates sont essentielles pour traduire les principes de l'approche "Une seule santé" en actes concrets, en tirant le meilleur parti des structures et des ressources existantes et en renforçant la coopération entre tous les secteurs, niveaux de gouvernance et parties prenantes concernés;
23. MET EN ÉVIDENCE l'importance de fournir des incitations adéquates pour soutenir l'adoption de l'approche "Une seule santé" dans la pratique, y compris en tirant parti des instruments financiers et budgétaires existants, en promouvant l'accès aux connaissances et à l'innovation, et en accentuant la coopération technique, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités, y compris dans les pays partenaires et les économies en développement;
24. EST CONSCIENT que la mise en œuvre de l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires doit tenir compte de la diversité des situations nationales, des systèmes de production, des dispositions institutionnelles, des conditions environnementales et des priorités de développement. Les approches locales et territoriales de la mise en œuvre sont essentielles, compte tenu de la diversité des systèmes agricoles et alimentaires et des écosystèmes;

25. COMPREND l'importance du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires, et ENCOURAGE le recours à des mécanismes de suivi, de surveillance et d'établissement de rapports pour favoriser la prise de décisions sur la base de données probantes et une amélioration continue;
26. INVITE la Commission et les États membres à continuer de soutenir la coordination, la cohérence des politiques, la coopération technique, le renforcement des capacités, l'échange de bonnes pratiques, l'éducation, la sensibilisation et le partage de connaissances sur l'approche "Une seule santé" dans les systèmes agricoles et alimentaires, tout en évitant les charges inutiles en matière d'administration ou de rapports;

Coopération internationale

27. EST CONSCIENT qu'une coopération internationale demeure nécessaire, notamment au travers de contacts renforcés avec l'alliance quadripartite de l'approche "Une seule santé" (FAO, OMS, OMSA et PNUE), la commission du Codex Alimentarius, la CIPV, le GCRAI et les cadres pertinents de l'OMC, pour faire progresser les objectifs de l'approche "Une seule santé" d'une manière qui soit cohérente, efficace et fondée sur des données scientifiques dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires, y compris grâce à une cohérence et à des synergies renforcées entre les travaux de l'alliance quadripartite et les accords multilatéraux pertinents dans le domaine de l'environnement;
28. CONSTATE AVEC SATISFACTION que la FAO, l'OMS, l'OMSA, le PNUE, la commission du Codex Alimentarius et la CIPV intègrent de plus en plus les principes de l'approche "Une seule santé" dans leurs travaux;
29. SOULIGNE que les normes internationales élaborées, en particulier, par la commission du Codex Alimentarius, l'OMSA et la CIPV offrent un cadre établi et fondé sur des données scientifiques à l'appui de la mise en œuvre de l'approche "Une seule santé" et permettant des échanges internationaux sûrs;

30. EST CONSCIENT qu'il est essentiel de continuer à coopérer avec ces organisations pour préserver la cohérence et la prévisibilité du système sanitaire et phytosanitaire international; SOULIGNE à cet égard que l'accord de l'OMS sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires reste le principal cadre juridique international régissant les mesures sanitaires et phytosanitaires fondées sur des données scientifiques, et qu'il continue d'apporter une sécurité juridique et une prévisibilité au commerce international des produits agroalimentaires;
31. RÉAFFIRME le plein attachement de l'UE à la coopération multisectorielle établie dans le cadre du partenariat quadripartite entre la FAO, l'OMS, l'OMSA et le PNUE en vue de renforcer la surveillance intégrée, la prévention, la préparation et les capacités de réaction aux niveaux mondial, régional et national. Dans ce contexte, MET L'ACCENT, en outre, sur l'importante contribution du groupe d'experts de haut niveau pour l'approche "Une seule santé" pour ce qui est de consolider l'analyse et la prise de décisions fondées sur des données probantes et scientifiques.
-